*Normes économiques et sociales* Licence 3

**Normes économiques et sociales**

*Cours magistral*

Licence 3 - Semestre 1 Sociologie - P. Demeulenaere

Page 1 sur 6

*Normes économiques et sociales* Licence 3 *Séance 1* **- Séance introductive**

*Normes et faits.* De manière générale, dans la vie sociale, nous respectons un certain nombre de règles. Le **non-respect** de celle-ci nous expose à des **sanctions**. Il existe une distinction classique entre le **fait et la valeur**, entre l’être et le devoir-être. Cette distinction est notamment posée par le philosophe écossais David Hume (différence ***is/ought***). Le passage d’une considération factuelle à une considération normative est complexe et problématique. Ce problème classique de philosophie n’est toujours pas résolu. On s’appuiera notamment sur la théorie durkheimienne, qui entend résoudre le problème posé par Hume. Pour **Durkheim**, les **normes sociales et les valeurs sont des faits** (puisque les gens respectent effectivement des normes). Puisque les valeurs sont des faits, il convient de dépasser l’opposition entre le fait et la valeur.

*Qu’est-ce qu’une norme ?* Les normes correspondent à des **règles sociales de comportement** qui répartissent les comportement et les actions en actions considérés comme **légitimes et actions illégitimes, approuvées et réprouvées**, qui correspondent à une approbation ou une désapprobation sociale (certaines sont appliquées avec plus ou moins de dureté). À titre d’exemple, on peut évoquer les normes judiciaires ou politiques (l’accès au territoire national par des personnes étrangères, les peines de prison punitives ou réhabilitatives…). Les normes peuvent être **positives** (**prescriptives**), lorsqu’elles disent explicitement ce qu’il faut faire, ou **négatives** (**prohibitives**), indiquent ce qu’il ne faut pas faire. Durkheim rappelle justement qu’aucun domaine n’échappe aux normes sociales (de l’alimentation à la parentalité à l’urbanisme au langage…). Néanmoins, **certains faits** semblent **échapper à des normes sociales**. À titre d’exemple, la psychologie met en évidence que l’on arrive facilement à retenir 7 chiffres, mais pas d’avantage. Les émotions sont-elles liées à des normes sociales ou relèvent-elles d’une ordre naturel ou social ? La vie sexuelle, familiale, et privée est évidemment soumise à des normes (acceptation du mariage ou non, du mariage homosexuel ou non…), au même titre que la vie économique ou la vie politique (acceptation de la hiérarchie ou revendication de l’égalité). La vie culturelle et esthétique est également normée, de même que la vie religieuse.

*Quelles sont les fonctions des normes ?* Fondamentalement, elles ont deux fonctions principales explorées par la littérature scientifique. **(1)** La première est une **fonction de coordination**. Les normes permettent aux différentes personnes d’anticiper ce que les autres vont faire, et par là, d’ajuster leur comportement au comportement des autres (*c.f.* Durkheim et le langage comme système de normes partagées). Par suite, elles procurent un certain nombre **(2) d’avantages aux acteurs sociaux**. Il y a dès lors trois options possibles : **(a) elles procurent un avantage à tout les individus**, l’avantage est reconnu comme tel (le port du masque), **(b) les avantages bénéficient à certains au détriment d’autres**. Les normes sont mises en place par des groupes dominants au détriment de groupes dominés (l’imposition de langues pendant la colonisation, l’esclavage). **(c) La norme n’apporte d’avantages à personne** (respectées par

Page 2 sur 6

*Normes économiques et sociales* Licence 3

traditions, chacun croit que l’autre souhaite que la norme soit respectée alors que personne ne le souhaite réellement… Exemple des normes d’alcoolémie dans les campus américains).

*Normes, groupes et identités.* Ce dernier exemple met en avant le fait suivant : le respect des normes contribue d’un sentiment d’appartenance collective (exemple de sentiment de solidarité des jeunes face aux personnes plus agées). Les normes sont associés à des groupes sociaux différents — or l’appartenance à différent groupes peut causer des conflits entre des normes différentes — quelles normes vont alors prévaloir par rapport à telles autres ? Pourquoi appartenons-nous tendanciellement à des groupes ? Il existe de nombreuses explications sur lesquelles nous reviendrons (dont certaines sont naturalistes). Dans le cas de conflits entre groupes (et normes), il existe plusieurs issues possibles. La première possibilité est **(a) l’homogénéisation des normes, (b) l’imposition des normes par un groupe à l’autre**, **(c) l’imposition de certaines normes qui permettent une pluralité de normes** (dans la société française, relativement libérale, chacun peut (dans une certaine mesure) choisir de ses pratiques sexuelles sans intervention de l’État).

*Différents types de normes.* Les **(a) normes sociales** sont donc des normes qui tendent à prévaloir dans un groupe donné sans qu’il y ait d’appareil institutionnel chargé de les faire respecter. Les normes **(b) juridiques** sont quant à elles appliquées et soutenues par un appareil institutionnel. Le dernier type de norme est **(c) organisationnel** (organisent les organisation, ne s’opposent pas en principe aux normes sociales et juridiques). On considère habituellement que les normes sociales sont **informelles** tandis que les normes juridiques sont **formelles**. Néanmoins, on y trouve des contre-exemples. Ainsi, la Constitution britannique n’est pas formalisée, mais se fonde sur un système de précédents (*c.f.* les débats pour savoir si le gouvernement avait le droit de suspendre le parlement pendant plus de 15 jours) (cas de norme juridique informelle). Il existe également des normes sociales plus ou moins formalisées (???????). Il existe des **sanctions positives** (applaudir les soignants pendant la crise du Covid) et **négatives** (Coleman, 1993).

*Quatre orientations pour rendre compte de l’émergence et du changement des normes*. **(a) une perspective naturaliste** est de considérer que l’espèce humaine est une espèce naturelle, dotée d’une nature humaine et de caractéristiques innées (comme un « sens de la justice »), **(b) un modèle culturaliste**, les normes sont variables culturellement et ne peut pas s’appuyer sur quelque chose comme une « nature humaine » (dans sa version la plus poussée, elle nie l’existence d’une nature humaine). Pour Demeulenaere, il faut déterminer ce qui relève d’une norme naturelle et ce qui relève d’une norme sociale. **(c) un modèle économique**, qui tente d’expliquer les normes en terme d’intérêts **(d) un base de justification rationnelle des normes**. Durant ces premier semestre, nous étudierons ces quatre modèles en tentant de les articuler. Nous tenterons également d’étudier la dynamique de l’évolution des normes, à partir d’auteurs classiques et contemporains.

Page 3 sur 6

*Normes économiques et sociales* Licence 3 *Séance 2 -* **Modèles explicatifs de l’origine et de la variation des normes**

Dans les sciences sociales en général, on observe quatre grands modèles explicatifs de l’émergence et de la variation des normes : la nature, la culture, les intérêts (calculs coûts avantages, selon un certain nombre de préférences), ou la rationalité argumentative. Ces modèles peuvent s’opposer (naturalisantes ou constructivistes) mais elles peuvent également être complémentaires, dans le cas d’analyses qui additionnent ou articulent plusieurs approches.

**I. Les perspectives naturalistes en sciences sociales**

*Les perspectives naturalistes en sciences sociales.* Il existe deux analyses distinctes : **(a) une approche historique**, classique, qui traite de **nature humaine**, avec des **caractéristiques stables, données**, trans-nationales, trans-culturelles et trans-historiques — qu’elle s’appuie sur le fondement de Dieu (Locke) ou de la nature (Hume). C’est sur cette perspective que se fonde la théorie des droits naturels. Au XIXè siècle, on tente d’approcher la nature d’un point de vue évolutionnaire : **(b)** c’est la **perspective biologique contemporaine** qui débute avec **Darwin**. Évidemment, cette perspective est insuffisante pour expliquer les normes sociales : mais l’être humain se fonde également sur une **corporéité**, qui interagit évidemment dans les situations sociales (tailles particulières, obésité, etc…). La **psychologie** est à la fois le fait d’une dimension **naturelle** (les enfants passent par un nombre d’étapes assez définies et stables) et **sociale**. Les émotions sont-elles indépendantes des normes et des croyances sociales, ou dépendent-elles. La peur, la honte sont des émotions naturelles qui existent dans toutes les cultures, mais peuvent interagir avec les croyances et d’éventuelles structures (*Getting Respect* de M. Lamont). Un exemple de Pascal Boyer important est *Minds make societies* , a été très discuté. *1*

*Rappel sur l’espèce humaine*. L’espèce humaine se forme sur 2 millions d’années, avec une stabilisation de l’espèce humaine « moderne » il y a 200 000 ou 300 000 ans en Éthiopie. Cette espèce humaine est **déterminée** de manière **biologique** et **neuronale**, mais de manière non strictement déterministe : il existe une **flexibilité fondamentale** (et culturelle) de la nature humaine. Elle permet ainsi une vibration culturelle très importante. Mais il existe également une co-variation de la dimension naturelle et de la dimension culturelle (ainsi la cuisson des aliments facilite la digestion, économise l’énergie, et permet au cerveau de se consacrer à d’autres tâches). Des **inventions culturelles peuvent orienter la biologie** (« nature humaine ») dans certaines directions. Nous pouvons évoquer l’exemple de la fécondité, rapportée à une tendance à la procréation. Mais il existe des normes très variables relatives au nombre d’enfants souhaitable (dimensions naturelles, culturelles, sociales, des coûts et des avantages, et peut-être une dimension d’argumentation rationnelle (par exemple sur l’adoption)). La prohibition de l’inceste est également une norme stable

2018. Minds make societies. How cognition explains the world humans create. New Haven, Yale 1 University Press.

Page 4 sur 6

*Normes économiques et sociales* Licence 3

au cours du temps. Elle serait sélectionnée naturellement puisqu’elle limiterait les transformations liées à une trop grande consanguinité . 2

*Du risque de prendre des facteurs sociaux pour des facteurs naturels*. **Marx** est l’un des premiers a **dénoncer la naturalisation** des faits sociaux. Il s’attaque notamment à Ricardo et aux économistes qui prennent le capitalisme pour une forme naturelle, alors qu’il est en réalité variable historiquement. Il est possible de mobiliser l’idée de Nature pour faire valoir certaines normes sociales (voire **naturaliser certaines oppressions**). Comment concilier la possibilité d’un naturalisme des normes et l’évolution ou la variation culturelle et historique des normes sociales ? La rationalité est-elle « naturelle » ou culturelle ? Les animaux sont–ils rationnels ? La littérature est, sur ce point, divisé. Les grands singes sont capables d’intentionnalité et de mensonge.

*Explication du darwinisme*. À la différence de la théorie de Lamarck, il mets en avant des mécanismes **non-intentionnels** de l’adaptation (à la différence de Lamarck). Les changements sont aléatoires, et la sélection des traits relativement mieux adaptés à l’environnement d’une espèce. Elle n’implique pas en tant que tel le but d’avoir le plus de descendants possibles : les organismes les plus adaptés sont ceux qui mécaniquement deviennent plus nombreux que les moins adaptés car ils se **reproduisent plus facilement**. Il existe une différence fondamentale entre Darwin et Spencer qui développe également une théorie de la sélection naturelle. Spencer parle de « lutte pour la vie » tandis que Darwin montre qu’une attitude coopérative implique un développement plus efficace pour l’espèce.

*« It must not be forgotten that although a high standard of morality gives but a slight but no advantage to each individual man and his children over the other men of the same tribe, yet that an advancement in the standard of morality and an increase in the number of well-endowed men will certainly give an immense advantage to one tribe over another. There can be no doubt that a tribe including many members who, from possessing in a high degree the spirit of patriotism, fidelity, obedience, courage, and sympathy, were always ready to give aid to each other and to sacrifice themselves for the common good, would be victorious over other tribes; and this would be natural selection.”* Darwin Charles 1982 (1871) The descent of man, and selection in relation to sex. Princeton, NJ : Princeton, p. 98.

*Normes universelles*. Pour **Boehm**, il existe un certain nombre de **normes universelles**, telles que le meurtre, l’abus d’autorité, la tricherie qui nuit à la coopération du groupe, le mensonge majeur, le vol, le comportement destructeur à l’égard du groupe (socially disruptive social

Turner Jonathan H. and Alexandra Maryanski (2005) Incest. Origins of the taboo. London, Paradigm 2 Publishers.

Page 5 sur 6

*Normes économiques et sociales* Licence 3

behavior). Néanmoins, **Testard** considère que le **raisonnement darwinien est inadapté** au monde 3 social pour plusieurs raisons : les changements sociaux ne sont pas aléatoires. Il existe un nombre limité de changements est possible dans une situation donnée. Ils peuvent être imités intentionnellement, ou imités non-intentionnellement, adopté rationnellement.

Testart Alain (2012). Avant l’histoire. L’évolution des societés de Lascaux à Carnac. Paris, Gallimard. 3 Page 6 sur 6